



Club de Badminton « Les Volants Guido-Fontains »
Mairie - 2, Rue Charles Péguy
28190 FONTAINE LA GUYON
lesvolantsguidofontains@hotmail.fr
www.vgfbadminton.fr

REGLEMENT DU TOURNOI DE BADMINTON DE NOEL à FONTAINE LA GUYON

Des 08 et 09 décembre 2018

Article 1 - GENERALITES

1. Le tournoi est un tournoi régional, autorisé sous le numéro **xxxxxx**.
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LCVL et du règlement ci-après.
3. Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence de compétition.
4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
5. Le juge arbitre désigné par le comité d'organisation est Madame Annegret RAVIGNOT. Ses décisions sont sans appel.
6. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 2 - EPREUVES ET CATEGORIES

1. Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
2. Ce tournoi proposant les séries Nc à P11, P10/D9, D8/D7 et R6/R5, est ouvert à tous les licenciés FFBAD des catégories cadets, juniors, seniors et vétérans. Le tirage au sort aura lieu le 30 novembre 2018 suivant la dernière mise à jour FFBAD des classements. Les joueurs classés dans diverses séries joueront dans les tableaux correspondants. Une paire avec des classements dans deux séries différentes sera inscrite dans la série du classement le plus élevé.
3. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de quatre paires inscrites.
4. Les tableaux proposés dans le tournoi sont : Double Hommes, Double Dames et Double Mixte, avec possibilité de s'inscrire dans deux tableaux.
5. Tous les tableaux se dérouleront par poule dans sa phase préliminaire, puis par élimination directe.
6. Les tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront être modifiés avant le début des matchs. Par conséquent, les horaires des matchs sont affichés uniquement à titre d'information.

Article 3 - INSCRIPTIONS

1. La date limite d'inscription est fixée au Lundi 26 Novembre 2018.
2. Chaque joueur inscrit au tournoi devra connaître les sanctions encourues en cas d'une déclaration «FORFAIT» après la date du tirage au sort, fixée au Vendredi 30 Novembre 2018, (voir règlement des forfaits). De plus, il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation. Et il adressera dans les délais impartis les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue Centre Val de Loire.
3. Tout forfait arrivant après tirage au sort ne sera remboursé que sur présentation d'un certificat médical ou courrier de l'entreprise en cas d'empêchement professionnel.



4. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux seront supportées par le club en cause. Toute modification d'inscription doit être précisée par mail.
5. Les inscriptions se feront par courrier. Toutefois, il est conseillé d'envoyer une copie par mail (voir Contact dans feuille inscription) dans l'attente du courrier. Un accusé de réception par mail vous sera adressé.
6. 2 envois maximum seront acceptés. Au-delà, le club se réserve le droit de les refuser.
7. Les règlements par chèque seront libellés à l'ordre de «Les Volants Guido-Fontains» et envoyés avec les fiches d'inscription à :
Hervé DROUET, 7 rue du Général de Gaulle - 28190 FONTAINE LA GUYON
8. Aucune inscription d'un joueur par un autre club ne sera prise en compte. Toute modification ou annulation devra être faite par mail à : lesvolantsguidofontains@hotmail.fr
9. Le montant des engagements est de 14 Euros pour 1 tableau, 18 Euros pour 2 tableaux.
10. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par ordre de réception, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 - DEROULEMENT

1. Tout joueur devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Toute personne non présente à l'heure de sa convocation pourra être déclarée W.O.
2. Les matchs peuvent être appelés dès l'horaire de convocation (cf. Règlement Général des Compétitions).
3. Le volant plume sera obligatoire à partir des joueurs classés P10, facultatif de Nc à P11.
4. Le volant officiel est le RSL 3 ou 4 et MAVIS 2000 pour les plastiques. Ils seront en vente sur le lieu de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants sont à la charge des joueurs par partage égal entre les deux joueurs/paires.
5. Le temps minimum de repos entre deux matchs sera de 20 minutes.
6. Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match.
7. A l'appel de leur nom, les joueurs devront aller chercher les feuilles de match à la table de marque et les rapporteront dûment remplies à la fin de la rencontre.
8. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match (sauf pendant les arrêts prévus article 16.2 des règles du badminton).
9. Tout joueur désirant quitter le Gymnase devra prévenir le juge arbitre sous peine d'être perdant par W.O. à l'appel de son nom. De plus, les joueurs ne se présentant pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés WO par le juge arbitre.
10. Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Lors des phases finales, les organisateurs essaieront de fournir des arbitres. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment, pour qu'il désigne éventuellement un arbitre.
11. Tout volant touchant les infrastructures (sauf celles désignées par le juge arbitre) sera déclaré faute, sauf au service où le joueur pourra servir une nouvelle fois, et ce, autant de fois que nécessaire.
12. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
13. Tout participant au tournoi s'engage à ne pas demander de droits à l'image en cas de prise de photos ou film lors du déroulement de la compétition.
14. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.